

DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES

COMMUNE DE COLLIOURE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024 à 18 H 30

COMPTE – RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le douze avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de COLLIOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sise au CENTRE CULTUREL, sous la présidence de Monsieur Guy LLOBET, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12 (10 aux points 028 à 030)

Ayant pris part aux délibérations : 18 (16 aux points 028 à 030)

PRESENTS : M. Didier BERTAUD, Mme Claire BIRON, M. Joël BOUSCARRA, Mme Fabienne CASSAGNERES, Jérôme DAIDER, M. Rémy DESCLAUX, Mme Michèle DUCLA, M. Guy LLOBET, Mme Dominique PROUILLE, Mme Françoise PY – SOUGNE, Mme Elodie LAPICZAK - LEYDIER, M. Charles PARVAIS.

ABSENT EXCUSE : Mme Laure CASSAGNERES (Pouvoir à M. BERTAUD), M. Jean – Pierre GILLERY (Pouvoir à M. LLOBET), M. Serge FAJAL (Pouvoir à Mme PY – SOUGNE), Mme Annie LAMARQUE – GARIDOU (Pouvoir à M. BOUSCARRA), M. Etienne SESMAT (Pouvoir à Mme PROUILLE), M. Alexandre THERIOT, M. Luc VITOU (Pouvoir à Mr PARVAIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUSCARRA a été désignée en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le procès – verbal de la séance du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est adopté.

Préambule : Information sur les décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

2024 – 028 – Vote du Compte Administratif 2023 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2024 – 029 – Vote du Compte Administratif 2023 la Régie Municipale des parcs de stationnement.

2024 – 030 – Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune (budget principal).

2024 – 031 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune pour la régie du Port de Plaisance

2024 – 032 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune pour Régie Municipale des parcs de stationnement.

2024 – 033 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune (budget principal).

2024 – 034 – Affectation du résultat 2023 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2024 – 035 – Affectation du résultat 2023 de la Régie Municipale des parcs de stationnement.

2024 – 036 – Affectation du résultat 2023 de la Commune (budget principal).

2024 – 037 – Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'exercice 2023

2024 – 038 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

2024 – 039 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale des parcs de Stationnement.

2024 – 040 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune (budget principal).

2024 – 041 – Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2024.

2024 – 042 - Versement d'acomptes de subvention 2024 aux associations de la Commune.

2024 – 028 – Vote du Compte Administratif 2023 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. BOUSCARRA,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- Le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par TREIZE (13) voix POUR et CINQ (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		34 763,67	31 106,89			34 763,67
Opérations de l'exercice	141 752,93	144 409,09	11 854,06	155 989,99	153 606,99	300 399,08
TOTAUX	141 752,93	179 172,76	42 960,95	155 989,99	184 713,88	335 162,75
Résultats de clôture		37 419,83		113 029,04		150 448,87
Restes à réaliser			151 654,00	23 243,00	128 411,00	
TOTAUX CUMULES	0,00	37 419,83	151 654,00	136 272,04	128 411,00	150 448,87
RESULTATS DEFINITIFS		37 419,83	15 381,96			22 037,87

2024 – 029 – Vote du Compte Administratif 2023 la Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Joël BOUSCARRA,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par TREIZE (13) voix POUR et CINQ (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		265 920,69		56 283,66		265 920,69
Opérations de l'exercice	752 485,43	1 009 089,81	133 029,44	185 288,87	885 514,87	1 194 378,68
TOTAUX	752 485,43	1 275 010,50	133 029,44	241 572,53	885 514,87	1 460 299,37
Résultats de clôture		522 525,07		108 543,09		574 784,50
Restes à réaliser			329 543,00	0,00	329 543,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	522 525,07	329 543,00	108 543,09	329 543,00	631 068,16
RESULTATS DEFINITIFS		522 525,07	220 999,91			301 525,16

2024 – 030 – Vote du Compte Administratif 2023 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de M. Joël BOUSCARRA,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Guy LLOBET, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour:

- le Budget Général de la Commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par TREIZE (13) voix POUR et CINQ (5) abstentions (Mr le Maire ayant quitté la salle des débats au moment du vote, Mme LAPICZAK-LEYDIER, Mr PARVAIS) :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent être résumés tels qu'en annexe de la présente;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan, de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci –après :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		825 335,05	1 316 316,08		1 316 316,08	825 335,05
Opérations de l'exercice	7 557 069,68	8 787 035,05	5 523 620,34	4 395 032,44	13 080 690,02	13 182 067,49
TOTAUX	7 557 069,68	9 612 370,10	6 839 936,42	4 395 032,44	14 397 006,10	14 007 402,54
Résultats de clôture		2 055 300,42	2 444 903,98		389 603,56	
Restes à réaliser			2 341 065,18	3 631 916,10		1 290 850,92
TOTAUX CUMULES	0,00	2 055 300,42	4 785 969,16	3 631 916,10	4 785 969,16	5 687 216,52
RESULTATS DEFINITIFS		2 055 300,42	1 154 053,06			901 247,36

2024 – 031 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune pour la régie du Port de Plaisance

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettés à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie du Port de Plaisance et des mouillages,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus – indiqués ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

2024 – 032 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune pour Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Annexe de la Régie Municipale des Parcs de Stationnement,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus - indiqués;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2024 – 033 – Approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes de recettes à recouvrer et l'état des restes à payer pour:

- le Budget Général de la Commune,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des comptes de gestion du Trésorier de la Commune;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur l'ensemble des budgets annexes sus – indiqués ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives de chacun de ces budgets ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle de sa part de sa part ni observation ni réserve.

2024 – 034 – Affectation du résultat 2023 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023;
 Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023;
 Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 37 419,83

Décide, par QUINZE (15) voix pour et TROIS (3) abstentions (M. LAPICZACK-
 LEYDIER, M. PARVAIS),

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	2 656,16
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	34 763,67
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	37 419,83
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	113 029,04
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-128 411,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-15 381,96
AFFECTATION = C ET = G + H	37 419,83
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	15 381,96
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	22 037,87
DEFICIT REPORTE D 002	

2024 – 035 – Affectation du résultat 2023 de la Régie Municipale des parcs de stationnement.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023;
 Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023;
 Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 522 525,07

Décide, par QUINZE (15) voix pour et TROIS (3) abstentions (M. LAPICZACK-
 LEYDIER, M. PARVAIS),

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT D'EXPLOITATION	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	256 604,38
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	265 920,69
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	522 525,07
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	108 543,09
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	-329 543,00
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-220 999,91
AFFECTATION = C ET = G + H	522 525,07
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	220 999,91
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	301 525,16
DEFICIT REPORTE D 002	

2024 – 036 – Affectation du résultat 2023 de la Commune (Budget Principal).

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023;
Considérant que celui - ci n'appelle aucun commentaire particulier;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023;
Constatant que le compte administratif présente:

un excédent de fonctionnement de 2 055 300,42

Décide, par QUINZE (15) voix pour et TROIS (3) abstentions (M. LAPICZACK-
LEYDIER, M. PARVAIS),

d'affecter le résultat comme suit:

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EUROS
A - RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe - si déficit)	1 229 965,37
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (ligne 002 du compte administratif précédé du signe - si négatif)	825 335,05
C - RESULTAT A AFFECTER = A+B (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci - dessous)	2 055 300,42
<u>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe - si négatif) (D 001 si déficit, R 001 si excédent)	-2 444 903,98
E - Solde des restes à réaliser (précédé du signe - si négatif)	1 290 850,92
F - BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	-1 154 053,06
AFFECTATION = C ET = G + H	2 055 300,42
1 - Affectation en réserves R1068 en investissement = G	1 154 053,06
2 - Report en fonctionnement R 002 = H	901 247,36
DEFICIT REPORTE D002	

2024 – 037 – Etat annuel des indemnités de fonction des élus pour l'exercice 2023

M. le Maire expose à l'assemblée que le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Monsieur le Maire indique que le nouvel article L. 5211-12-1 reprend exactement ce contenu pour les élus des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et que l'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

1. Au conseil ;
2. Au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural etc...
3. Au sein de sociétés d'économie mixte locale, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

M. le Maire donne lecture de l'état annuel pour 2023.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état annuel des indemnités de fonctions pour 2023 tel que celui – ci est annexé à la présente.

2024 – 038 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale du Port de plaisance.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par QUINZE (15) voix POUR et TROIS (3) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER, M. PARVAIS), le projet de budget primitif 2024 de la régie du Port de Plaisance et des mouillages qui se présente ainsi qu'il suit :

<u>DEPENSES</u>		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2024
6063	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00

6332	Cotisations versées au FNAL	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion	4,00	30,00
69	TOTAL IMPOTS ET TAXES	0,00	11 100,00
0	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	133 964,00	153 877,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION	135 968,00	167 007,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	3 710,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	135 968,00	167 007,00
042	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	22 000,00	9 000,00
0	TOTAL DEPENSES	165 063,00	162 877,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	190 773,00	171 877,00
	TOTAL DEPENSES	326 741,00	338 884,00

<u>RECETTES</u>		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2024
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	130 000,00	140 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
0	TOTAL RECETTES DE GESTION	130 299,33	140 840,00
	TOTAL RECETTES DE GESTION	260 299,33	140 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	260 299,33	140 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	260 299,33	140 000,00
0	Excédent ou déficit	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	260 299,33	140 000,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	-66 441,67	-198 884,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	Reports	NOUVEAUX CREDITS	BP 2024
2202	Travaux de dragage	143 954,00	150 000,00	293 954,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	143 954,00	150 000,00	293 954,00
0	TOTAL DES DEPENSES	151 654,00	200 000,00	351 654,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	295 608,00	350 000,00	645 608,00
	TOTAL DES DEPENSES	295 608,00	350 000,00	645 608,00

	<u>RECETTES</u>	Reports	NOUVEAUX CREDITS	BP 2024
1068	Réserve	0,00	15 382,00	15 382,00
1311	Etat	16 904,00	0,00	16 904,00
16411	Emprunt	0,00	191 000,00	191 000,00
40	TOTAL AMORTISSEMENTS	0,00	9 000,00	9 000,00

28138	Autres constructions	0,00	9 000,00	9 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 904,00	224 382,00	241 286,00
0	TOTAL DES RECETTES	23 243,00	215 382,00	351 654,00
	TOTAL DES RECETTES	40 147,00	439 764,00	592 940,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>-255 461,00</i>	<i>89 764,00</i>	<i>-52 668,00</i>

2024 – 039 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Régie Municipale des parcs de Stationnement.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par QUIZE (15) voix POUR et TROIS (3) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER, M. PARVAIS), le projet de budget primitif 2024 de la régie municipale des Parcs de Stationnement qui se présente ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION

	<u>DEPENSES</u>	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2024
011	TOTAL CHARGES GENERALES	471 510,00	513 100,00
012	TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	245 150,00	251 520,00
65	TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE	12,21	10,00
66	TOTAL CHARGES FINANCIERES	6 000,00	3 800,00
67	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00	1 150,00
69	TOTAL CHARGE FISCALE	0,00	97 580,00
022	DEPENSES IMPREVUES	53 400,00	60 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	776 672,21	927 160,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INV.	291 000,00	399 600,00
042	TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	66 000,00	60 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	357 000,00	459 600,00
	TOTAL DEPENSES	1 133 672,21	1 386 760,00

	<u>RECETTES</u>	POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	4 750,00	3 230,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	860 001,52	1 080 005,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	2 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES	867 751,52	1 085 235,00
002	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	265 920,69	301 525,00

	TOTAL DES RECETTES	1 133 672,21	1 386 760,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	BP 2024
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	329 543,00	426 600,00	756 143,00
16	EMPRUNTS EN COURS	0,00	33 000,00	33 000,00
	TOTAL DEPENSES	329 543,00	459 600,00	789 143,00
	<u>RECETTES</u>	REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	BP 2023
10	RESERVE	0,00	221 000,00	221 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	221 000,00	221 000,00
021	Virement prévisionnel de la section de f.	0,00	399 600,00	399 600,00
040	TOTAL AMORTISSEMENTS	0,00	60 000,00	60 000,00
	TOTAL PRELEVEMENTS SUR SECT. DE FONCT.	0,00	459 600,00	459 600,00
002	EXCEDENT DE L'EXERCICE N-1	0,00	108 543,00	108 543,00
	TOTAL DES RECETTES	0,00	789 143,00	789 143,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>329 543,00</i>	<i>329 543,00</i>	<i>0,00</i>

2024 – 040 – Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune (budget principal).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ADOpte, par QUINZE (15) voix POUR et DEUX voix CONTRE (M. PARVAIS) et UNE (1) abstention (Mme LAPICZAK-LEYDIER), le projet de budget primitif 2024 de la Commune (budget général) qui se présente ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		POUR MÉMOIRE BUDGET PRECEDENT	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 668 983,00	2 900 900,00
012	Charges de personnel	3 350 058,00	3 483 060,00
014	Atténuation de produits	643 500,00	795 670,00

023	Autofinancement prévisionnel	1 685 380,00	1 962 731,00
042	Opér. Ordre de transfert entre section	224 749,00	220 000,00
65	Autres charges de gestion courante	877 679,00	627 250,00
66	Charges financières	115 020,00	163 820,00
67	Charges exceptionnelles	11 045,00	415 000,00
	TOTAL DEPENSES	9 576 414,00	10 568 431,00
		BP 2023	BP 2024
013	Atténuation de charges	105 200,00	159 000,00
70	Ventes de produits prestations de services	2 198 460,00	2 246 553,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	41 000,00	52 000,00
731	Fiscalité locale	4 946 131,00	5 773 000,00
74	Dotations, subventions, participations	878 917,00	870 700,00
75	Autres produits de gestion courante	579 700,00	565 900,00
76	Produits financiers	20,95	31
77	Produits Spécifiques	1 650,00	0,00
	TOTAL RECETTES	8 751 078,95	9 667 183,64
	<i>Résultat antérieur reporté</i>	825 335,05	901 247
	TOTAL RECETTES	9 576 414,00	10 568 431,00
	<i>Excédent ou déficit</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

		REPORTS	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL 2024
10	Remboursement sur taxe d'aménagement		7 700,00	7 700,00
16	Remboursement capital de la dette		433 610,00	433 610,00
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 341 065,18	3 498 699,84	5 839 765,02
21	Acquisitions immobilières	0,00	0,00	0,00

041	Opérations patrimoniales	0,00	450 000,00	450 000,00
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	2 444 903,98	2 444 903,98
	TOTAL DEPENSES	2 341 065,18	6 834 913,82	9 175 979,00
10	Dotations fonds divers	310 849,08	43 000,00	353 849,08
1068	RESERVE		1 154 053,06	1 154 053,06
13	Subventions d'investissement	2 663 271,02	382 466,00	3 045 737,02
16	Emprunts	498 796,00	1 071 812,84	1 570 608,84
021	Autofinancement prévisionnel		1 962 731,00	1 962 731,00
24	Produits de cessions	159 000,00	260 000,00	419 000,00
040	Amortissements		220 000,00	220 000,00
041	Opérations patrimoniales		450 000,00	450 000,00
	TOTAL RECETTES	3 631 916,10	5 544 062,90	9 175 979,00
	EXCEDENT OU DEFICIT	1 290 850,92	-1 290 850,92	0,00

2024 – 041 – Vote des taux des trois taxes directes locales pour 2024.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Il précise que l'avis 1259.COM adressé par la DGFIP à la Commune notifie à la Commune les bases d'imposition pour les taxes foncières évoluent dans les conditions suivantes :

TAXES	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2023	BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES 2024	EVOLUTION EN %
FONCIERE BATI	9 046 362	9 464 000	4,62%
FONCIERE NON BATI	72 339	75 200	3,95%
HABITATION	8 611 958	8 360 000	-2,93%

M. le Maire rappelle que la commune dispose donc désormais de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est payée par les propriétaires et également de la Taxe d'Habitation sur les RS, la taxe foncière sur le foncier non bâti ne représentant qu'un faible produit.

M. le Maire précise que suite au décret dit « zones tendues », le Conseil Municipal a voté en 2023 une majoration de 50 % du produit de TH sur les résidences secondaires.

Il rappelle que les taux communaux 2023 étaient les suivants :

- **41,09 %** pour la taxe sur la Taxe sur le foncier bâti
- **50,08 %** pour la taxe sur le foncier non bâti.
- **12,04 %** pour la taxe d'habitation (RS)

Et précise que la commune reste très en retrait par rapport aux moyennes départementales et nationales telles qu'elles ressortent du tableau suivant :

TAXES	TAUX MOYENS COMMUNAUX 2023 AU NIVEAU DEPARTEMENTAL
FONCIERE BATI	45,11%
FONCIERE NON BATI	53,05%
HABITATION	26,23%

M. le Maire indique qu'au regard des besoins des Colliourencs et des services instaurés pour y répondre au mieux, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 4 246 778 € et que dans ces conditions, les taux des trois taxes pourraient donc être maintenus.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par QUINZE (15) voix POUR et TROIS (3) abstentions (Mme LAPICZAK-LEYDIER, M. PARVAIS, M. VITOU), **ADOpte** les taux d'impositions suivants pour 2024 :

- **Taxe foncière communale sur les Propriétés Bâties : 41,09 %**
- **Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50,08 %**
- **Taxe d'habitation : 12,04 %**

2024 – 042 - Versement d'acomptes de subvention 2024 aux associations de la Commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de permettre à certaines associations de la Commune de couvrir leurs charges, il serait nécessaire de permettre à celles d'entre – elles qui en feraient la demande expresse le versement d'acomptes sur la subvention 2024 qui leur sera allouée, dans la limite du quart du montant de la subvention attribuée en 2023.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement aux associations qui en feraient la demande expresse, d'un acompte sur la subvention 2024 qui leur sera allouée dans la limite de 25% du montant de la subvention attribuée en 2023.

Le Maire,

Guy LLOBET